

DMP : Expérimentation en mai 2006

Des tests sur des dossiers fictifs sont menés par les industriels depuis 2005.

Chiffres concernant l'expérimentation du printemps 2006

- 30.000 vrais dossiers patients (5000 dossiers par hébergeur)
- 1500 professionnels de santé libéraux
- 68 établissements de santé publics et privés
- 37 réseaux de soins
- 17 sites pilotes sur 13 régions
- 6 consortiums (hébergeurs) retenus

- Expérimentation devant débuter au printemps 2006 en attente de la fin de procédure d'agrément des hébergeurs de santé et de l'autorisation de la CNIL
- Durée de la phase d'expérimentation : 5 mois
- Coût du DMP : 10 à 20 euros par dossier et par an
- Importance des associations de patients et des professionnels de santé lors de cette expérimentation et sa préparation
- Rien de fait au 29 mai 2006

Le patient

- Prévu à partir de septembre 2006
- Patient volontaire uniquement en accord avec son médecin expérimentateur
- Le patient doit pouvoir être associé à son dossier sans ambiguïté ni erreur de façon à garantir la confidentialité des informations et à éviter les risques d'erreur médicale liée à une erreur d'identification du patient.
- Le patient a, seul, le contrôle d'accès à son dossier.
- Le patient accède à son dossier, aux traces des accès à son dossier et aux autorisations d'accès à son dossier.
- Les « données sensibles » ne seront en accès direct qu'une fois présentées par le médecin
- Le patient peut aussi alimenter lui-même l'espace privé de son dossier.
- Le dossier appartient au patient en fin d'expérimentation
- Accès au dossier par code d'accès et mot de passe personnel

Contenu du DMP

- Limité lors de cette phase aux éléments utiles à la coordination, la qualité et la continuité des soins
- Voir page jointe:
tableau tiré de « DMP - Questions/Réponses- CIP-DMP- 26 janvier 2006 »

2. VUE SYNTHETIQUE DU CONTENU DU DMP PENDANT L'EXPERIMENTATION

D M P Dossier Médical Personnel Vue Synthétique du contenu	
VOLET IDENTIFICATION	Données d'hébergement du dossier
NOM :	
PRENOM	
Date de naissance	
Identifiant	
VOLET DONNEES GENERALES	Données à saisir ou documents à reporter
Antécédents	
Historique des consultations spécialisées	
Allergies, intolérances, vaccinations	
VOLET SOINS	<i>Documents</i> pouvant être reportés
Résultats d'examens biologiques	
CR d'examens radiologiques / CR d'imagerie	
CR d'actes (diagnostiques, thérapeutiques) / CR de séjour hospitalier	
Conclusions de télé-consultation	
Pathologies en cours	
Traitements en cours	
Dispensations médicamenteuses	
Suivi de soins	
VOLET PREVENTION	<i>Documents</i> pouvant être reportés
Facteurs de risques	
Informations utiles à la prévention	
IMAGES	Quelques documents sélectionnés
Documents radiologiques ou d'imagerie	

Le professionnel de santé

- Volontaire
- Formation prévue des professionnels de santé
- Pas de rétribution déterminée à ce jour
- Prise en charge matérielle des tests (ordinateur, liaison Internet, ...)
- Importance de la signature du contrat (bien loin de celle du médecin traitant ...)
- Le médecin remettra au patient :
 - un formulaire de demande d'ouverture d'un DMP, dans lequel le patient indiquera ses nom, prénom, date de naissance, et numéro de sécurité sociale,
 - un contrat d'hébergement de son DMP avec un hébergeur agréé,
 - les conditions générales d'hébergement,
 - deux enveloppes T,
 - une note d'information décrivant les modalités de fonctionnement, d'utilisation et d'accès du DMP.
- Le patient adressera une partie de ce formulaire au GIP-DMP et l'autre partie à son hébergeur qui procédera à l'ouverture du DMP. Cette seconde partie contiendra le contrat signé avec cet hébergeur et prouvera le consentement à la participation à cette expérimentation.
- Accès au DMP en présence du patient uniquement, CPS obligatoire ou certificat serve

L'assurance maladie

- Le DMP est particulièrement important pour la Sécurité Sociale
- Le DMP sera enrichi par le web-médecin dans un 1^{er} temps
- L'historique des remboursements ex-web médecin contient les codes des cartes et les médicaments remboursés au patient durant les 12 derniers mois.

Le professionnel de santé

- Volontaire
- Formation prévue des professionnels de santé
- Pas de rétribution déterminée à ce jour
- Prise en charge matérielle des tests (ordinateur, liaison Internet, ...)
- Importance de la signature du contrat (bien loin de la simple signature du contrat de médecin traitant ...)
- Le médecin remettra au patient :
 - un formulaire de demande d'ouverture d'un DMP, dans lequel le patient indiquera ses nom, prénom, date de naissance, et numéro de sécurité sociale,
 - un contrat d'hébergement de son DMP avec un hébergeur agréé,
 - les conditions générales d'hébergement,
 - deux enveloppes T,
 - une note d'information décrivant les modalités de fonctionnement, d'utilisation et d'accès du DMP.
- Le patient adressera une partie de ce formulaire au GIP-DMP et l'autre partie à son hébergeur qui procédera à l'ouverture du DMP. Cette seconde partie contiendra le contrat signé avec cet hébergeur et prouvera le consentement à la

- participation à cette expérimentation.
- Accès au DMP en présence du patient uniquement, CPS obligatoire ou certificat en établissement de santé

Les hébergeurs

- Ce sont des groupements d'industriels d'horizons différents regroupés en consortium
- Les coordonnateurs de ces consortiums sont des professionnels de l'informatique médicale (Thales Cegedim, Santeos, France Telecom) associés à des professionnels beaucoup plus disparates (La Poste, Sun Microsystems, Microsoft par exemple)
- Liste complète sur GIP-DMP
- Cahier des charges très précis et complexe

Référentiels autour du DMP

- Documents à disposition de tous sur le site du GIP-DMP
- Format pdf (logiciel Acrobat Reader nécessaire)

REFERENTIELS AUTOUR DU DMP

Ces questions et réponses sur et autour du dossier médical personnel constituent un référentiel destiné à préparer de façon aussi transparente que possible la généralisation du DMP.

Ces documents seront complétés au fur et à mesure.

► **ENVIRONNEMENT DU DMP** (V0 du 9 janvier 2006)

Présentation du DMP. DMP et autres dossiers médicaux. Cliquez [\[ici\]](#)

► **DMP ET FAMILLE** (V1 du 19 avril 2006)

Questions pratiques sur le DMP pour les parents et les mineurs. Cliquez [\[ici\]](#)

► **DMP ET ASSURANCE MALADIE** (V0 du 9 janvier 2006)

Place du DMP dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie. Cliquez [\[ici\]](#)

► **LES ACTEURS DU DMP** (V0 du 9 janvier 2006)

Rôle et bénéfices du DMP pour les professionnels de santé et les patients. Cliquez [\[ici\]](#)

► **LA MISE EN PLACE DU DMP** (V0 du 9 janvier 2006)

Présentation du GIP-DMP et présentation du comité d'orientation du GIP-DMP. Cliquez [\[ici\]](#)

► **DMP ET EXPERIMENTATION** (V0 du 9 janvier 2006)

Objectifs et modalités de l'expérimentation du DMP sur le terrain. Cliquez [\[ici\]](#)

► **CREATION ET ACCES AU DMP** (V0 du 16 mars 2006)

Contenu du DMP pendant la phase de l'expérimentation. Cliquez [\[ici\]](#)

► **LE CONTENU DU DMP** (V1 du 16 mars 2006)

Contenu du DMP pendant la phase de l'expérimentation. Cliquez [\[ici\]](#)

► **DMP ET HEBERGEURS** (V0 du 9 janvier 2006)

Roles et obligations des hébergeurs pendant la phase d'expérimentation. Cliquez [\[ici\]](#)

► **DMP ET INTEROPÉRABILITÉ** (V0 du 9 janvier 2006)

Définition de l'interopérabilité et convergence des systèmes d'information pendant l'expérimentation. Cliquez [\[ici\]](#)

Copyright ©GIP DMP

Principale ressource Internet

Site du Groupe d'Intérêt Public – Dossier Médical Personnel
[GIP-DMP](#)

Dossier proposé par Christophe Bezanson
Formation Conventionnelle Orthoptistes
Mai – juin 2006